

**ÉCOLE DE MUSIQUE, THÉÂTRE ET DANSE : AVENANTS AUX CONTRATS
DES ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

L'an deux mil vingt-cinq le 12 novembre, le Conseil communautaire dûment convoqué le cinq novembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian.

Absentes excusées :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à M. Jean-Luc BOCH), CHAMOUSSIN Bernadette (donne pouvoir à Mme Corine MAIRONI-GONTHIER), DUCHOSAL Sylviane (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI)

Absents :

Mme ASTIER Fabienne
MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27	Présents : 18	Absents : 9	dont pouvoirs : 4
------------------	---------------	-------------	-------------------

Le Président rappelle que chaque année, certains contrats des assistants d'enseignement artistique font l'objet d'un avenant à compter du mois de novembre, en fonction des élèves inscrits dans la discipline enseignée, à l'issue du parcours de débutants.

En effet, dès la rentrée et jusqu'aux vacances de Toussaint, il est proposé un parcours de découverte aux élèves débutants qui testent divers instruments. A l'issue de ce parcours, les élèves s'inscrivent dans la discipline qu'ils ont choisie, ce qui donne lieu à des modifications de temps de travail des enseignants, à la hausse ou à la baisse selon le cas.

La réunion d'attribution des instruments a arrêté le nombre d'élèves inscrits dans chaque discipline ; il convient donc de passer des avenants aux contrats comme suit :

Nom	Prénom	Heures hebdo contrat base	Heures nov 2024	Heures Hebdo à compter du 13/11/2025	Différence temps de travail années 2024/2025 2025/2026
Anfossi	Jacques	4h40	4h20	4h30	+ 0h10
Caron	Maxime	3h40	5h00	4h10	- 0h50
Dunand	Olivier	10h20	10h30	10h10	- 0h20
Faure	Patrice	16h20	16h20	15h00	- 1h20
Monin	Delphine	8h00	7h20	7h30	+ 0h10
Patron	Patricia	9h00	9h00	8h30	- 0h30
Saia	Joseph	3h40	5h00	4h30	- 0h30
Volck	Emilie Sivi	5h00	6h00	6h00	0

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 22
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 22
- nombre de votes « pour » : 22
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique,

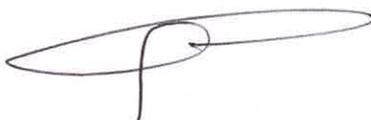
Vu la nécessité de réajuster les besoins de l'École de Musique, Théâtre et Danse en fonction des inscriptions enregistrées au niveau des effectifs de certaines disciplines,

DÉCIDE de conclure un avenant aux contrats de travail de certains enseignants et de modifier les heures d'intervention hebdomadaire, à compter du 13 novembre 2025, comme indiqué dans la délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 12 NOVEMBRE 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président D'AIME
Lucien SPIGARELLI
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDX

